

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

En partenariat entre Destination entreprise et la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis(CDCBF)

L'économie sociale est une approche de développement différente qui intègre à l'économique des facteurs de finalité et de gestion qui mettent à l'avant plan l'amélioration des conditions de vie des gens. Cette approche veut permettre la satisfaction de besoins sociaux à travers des organisations privilégiant la primauté des personnes et du travail sur le capital, ainsi que la gestion démocratique.

Services offerts :

- Soutien au démarrage et à l'expansion d'OBNL ou de coopérative répondant à un ou des besoins de la communauté, incluant les entreprises agissant dans les domaines de la récupération et du traitement des matières résiduelles par :
 - Du support technique au promoteur :
 - ✓ étude de pré-faisabilité;
 - ✓ étude de faisabilité;
 - ✓ élaboration du montage financier;
 - ✓ recherche de financement;
 - ✓ suivi au démarrage.
 - Du support financier :
 - ✓ via le fonds d'économie sociale (subvention)
une mise de fonds de 20% est requise du promoteur.

Admissibilité :

- Entreprises manufacturières, commerciales ou de services :
 - créant des emplois à caractère permanent et à salaires décents qui ne sont pas des emplois de substitution;
 - constituées sous forme d'OBNL ou en coopérative;
 - démontrant un fonctionnement démocratique favorisant l'implication des usagers-usagères et/ou travailleurs-travailleuses dans la gestion et les décisions;
 - réinvestissant ses surplus dans l'entreprise (conditions de travail, équipements, développement);
 - réalisant son projet sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;
 - présentant un plan d'affaires complet et des projections pour les trois premières années d'opération. Le plan d'affaires doit inclure : Bilan, état des résultats, budget de caisse, plan de financement et coûts du projet en démarrage (support disponible à la CDCBF).

Dépenses admissibles :

- dépenses en capital tels que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toutes autres dépenses de même nature à l'exception des dépenses d'achalandage;
- l'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets, etc.;
- les besoins de fonds de roulement rattachés aux activités de l'entreprise, calculés pour la première et la deuxième année d'activité sur une base dégressive.

Organisme à contacter :

Corporation de développement communautaires des Bois-Francs
59, rue Monfette, bureau 130, Victoriaville (Québec), G6P 1J8

Personne-ressource :

Agent(e) de développement et mobilisation
Téléphone : (819) 758-5801
Courriel : form@cdbcqf.qc.ca